



Tamarico sprl  
 17 avenue du Clairpré, bte 24  
 1410 Waterloo  
 Belgique  
 TVA : BE 0472 987 044  
 RPM Nivelles  
 271-0731570-28

tamarico@skynet.be  
 www.tamarico.com  
 + 32 2 354 89 22

### Bon de commande 2009



Je soussigné.....

Nom, prénom, adresse et téléphone.....

.....

Raison sociale et TVA .....

Confirme la commande de :

- ..... exemplaire (s) de l'Abécédaire amusant (fr)
- ..... exemplaire (s) de Compter avec la chenille (fr)
- ..... exemplaire (s) de Een prettig ABC boek (nl)
- ..... exemplaire (s) de Tellen met de rups (nl)
- ..... exemplaire (s) de Counting with the caterpillar (en)
- ..... exemplaire (s) de Animal-ABC (en)

**Soit un prix de ..23,35...€ + TVA 6% = 24,75 € l'exemplaire**

..... exemplaire (s) de l'Abecedario de los animales (SP)

**Soit un prix de .....25,76 € + TVA 6% = 27,30 € € l'exemplaire**

- frais de livraison pour envoi hors Belgique/France/Pays-Bas

Solde de ..... € à payer lors de la livraison

par versement sur le compte **271-0731570-28** de Tamarico sprl  
 BIC GEBABEBB / IBAN BE 37 2710 7315 7028 FORTIS BANQUE

**L'acheteur**

**Pour Tamarico sprl**

## Conditions générales de vente

Tamarico souhaite établir une relation de partenariat avec ses clients, dans le but de les satisfaire au mieux de ses moyens et de leurs besoins. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de servir de cadre à cette relation de partenariat.

1. Tout acheteur, par le fait de nous passer commande, est réputé connaître et accepter sans réserve les conditions de vente énumérées ci-après auxquelles il ne pourrait être porté modification que par de seules mentions manuscrites et expresses émanant de notre part.

2. Toute commande est irrévocable qu'il y ait eu ou non paiement d'un acompte. Si le client refuse de prendre livraison de la(des) marchandise(s) commandée(s), le vendeur aura le choix, soit de l'y contraindre judiciairement, soit d'exiger en contrepartie, à titre de dommages et intérêts pour l'annulation de la vente, un montant de 30 % du prix convenu (hors taxes) et ce, à titre d'indemnité forfaitaire acquise de plein droit, les parties s'interdisant expressément d'en discuter le montant.

3. Nos prix sont ceux communiqués au moment de la commande lorsque le délai de livraison n'excède pas deux mois. Au cas où la date convenue pour la livraison est supérieure à deux mois, le prix à payer sera celui de la date de mise à disposition des fournitures sauf si cette hausse de prix devait dépendre de la seule volonté du vendeur. La hausse de prix, n'ouvrira pour l'acheteur aucun droit à résilier le contrat, sauf si cette hausse devait dépasser de plus de 10 % le prix convenu (hors taxes). En ce cas, le client aura le droit de demander la résiliation de tout ou partie de la commande, par lettre recommandée et ce, dans les 10 jours calendrier suivant la notification de la hausse lui adressée.

4. Nos délais de livraison sont fermes et définitifs. Ils prennent cours à la date du paiement de l'acompte. En cas de non-respect de la date convenue, le client sera en droit de résilier le contrat à défaut d'exécution dans un nouveau délai prenant cours le lendemain d'une lettre de mise en demeure à la poste. Ce nouveau délai est de 20 jours calendrier. En cas de résiliation à l'issue de ce nouveau délai, le client sera en droit de réclamer une indemnité qui ne pourra être supérieure à 10% du montant du contrat hors taxes, suivant réception de la notification de la lettre de résiliation, étant de 5 € par jour de retard.

Nous ne pourrions être tenus pour responsable d'un retard ou d'un défaut de livraison dus à la force majeure ou à un cas fortuit ainsi qu'au défaut d'approvisionnement des tiers. En ce cas nous aurons le droit de résilier ou d'annuler le contrat moyennant lettre recommandée à la poste et sans paiement d'une indemnité quelconque au client.

5. Sans préjudice des articles 1641 à 1648 du Code civil et de la loi du 25 février 1991 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, nous accordons exclusivement à titre de garantie celle qui est accordée par le constructeur dans les limites précisées par celui-ci. En toute hypothèse, la garantie ne couvre ni l'usure normale ni une modification ou une utilisation inadéquate des marchandises ni les conséquences de l'impossibilité d'utilisation des marchandises qui pourraient en résulter.

Toute réclamation doit nous être adressée, par lettre recommandée, dans les 48 heures.

Aucun retour des marchandises ne peut être effectué sans notre accord formel et préalable et ce, uniquement pour des marchandises livrées depuis moins de 2 semaines, rendues en parfait état de revente et dans leur emballage d'origine.

6. Les envois, même franco, sont faits aux risques et périls du destinataire.

7. Nos factures sont payables au comptant, à notre compte en banque à Waterloo, sauf convention contraire stipulée par écrit.

Toute facture non-payée à son échéance portera de plein droit sans mise en demeure préalable ; l'échéance du terme en tenant lieu des intérêts de retard de 12% l'an ainsi qu'une majoration de 15% pour frais internes, avec un minimum de 50 €, à l'exclusion des frais de justice éventuels.

8. En toute circonstance et par dérogation à l'article à l'article 1583 du code civil, il est de convention expresse entre parties que la propriété des marchandises vendues n'est transférée au client qu'après paiement intégral du prix. Le non-paiement d'une facture à son échéance nous autorise à considérer la vente comme résolue. Nous serons à ce moment autorisés à reprendre les marchandises vendues chez le client, sans préjudice de la réparation de notre dommage.

9. En cas de litige, seul le droit belge est applicable et le tribunal du lieu de l'exécution des obligations compétent.